

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 18–19 février 2013

RAPPORTS D'ÉVALUATION

**Point 6 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.1/2013/6-B

14 janvier 2013

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION D'IMPACT RÉALISÉE CONJOINTEMENT PAR LE HAUT- COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS ET LE PAM SUR LA CONTRIBUTION DE L'ASSISTANCE ALIMENTAIRE AUX SOLUTIONS DURABLES MISES EN ŒUVRE DANS LES SITUATIONS DE RÉFUGIÉS PROLONGÉES – BANGLADESH

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice, EVA*: Mme H. Wedgwood tel.: 066513-2030

Chargé de l'évaluation, EVA: M. R. Smith tel.: 066513-3941

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative principale de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau de l'évaluation

RÉSUMÉ

L'évaluation a porté sur la situation prolongée des réfugiés dans le sud-est du Bangladesh, où des réfugiés rohingya du Myanmar bénéficient d'une aide dans deux camps officiels depuis plus de deux décennies. Elle avait pour objectif d'évaluer le rôle et la contribution de l'assistance alimentaire vis-à-vis de l'autonomisation des réfugiés et de la mise en place de solutions durables en leur faveur et au profit des populations touchées par leur présence.

La principale question au cœur de l'évaluation se rapportait aux impacts différenciés de l'assistance alimentaire de longue durée sur les différentes populations de Rohingya, qu'ils soient réfugiés ou non immatriculés. Les questions secondaires concernaient les moyens d'existence et les stratégies de survie, les déplacements, la protection et l'environnement protecteur, la sécurité alimentaire et la nutrition. La présente évaluation d'impact, fondée sur une approche théorique, a suivi un modèle quasi-expérimental¹ et des méthodes mixtes pour analyser les liens de causalité unissant l'assistance alimentaire offerte et les différences constatées d'un groupe à un autre.

D'après l'évaluation, l'assistance alimentaire, associée à d'autres formes d'aide extérieure, était l'un des facteurs qui influençaient sur les décisions prises par les ménages au moment de choisir une activité économique et de recourir à des stratégies de survie spécifiques. Des comparaisons effectuées avec des groupes de Rohingya non enregistrés ont permis d'établir que l'assistance alimentaire contribuait à l'obtention d'effets directs à court terme, notamment en améliorant la diversité du régime alimentaire et en réduisant la fréquence du recours à des stratégies de survie préjudiciables parmi les réfugiés. Cependant, ces impacts positifs étaient moins évidents lorsque les groupes de réfugiés étaient comparés aux Rohingya non enregistrés vivant dans des communautés d'accueil. Il est apparu que presque tous les ménages de Rohingya - réfugiés enregistrés et personnes non immatriculées - participaient à une forme d'activité économique, malgré les risques que cela posait sur le plan de la protection. L'aide extérieure fournie dans les camps, notamment sous la forme d'une assistance alimentaire, atténuait légèrement la nécessité pour les réfugiés de recourir à ces activités. Les Rohingya non enregistrés se sont révélés plus mobiles, car pour trouver des activités rémunératrices, ils se déplaçaient plus fréquemment et plus loin que les réfugiés. Il est apparu que les réfugiés enregistrés étaient devenus tributaires de l'assistance fournie dans les camps et que du fait de l'existence de ce filet de sécurité, ils recherchaient moins des perspectives économiques ailleurs.

L'évaluation a révélé que l'assistance alimentaire était un facteur secondaire contribuant au sentiment d'insécurité et de vulnérabilité éprouvé par les réfugiés, dans la mesure où elle suscitait une impression de favoritisme parmi les groupes non enregistrés et les populations d'accueil. On a constaté que la protection était une préoccupation importante pour tous les groupes de Rohingya; la protection juridique associée au statut de réfugié était compromise par la prévalence des activités économiques menées par les réfugiés en dehors des camps;

¹ Utilisé pour comparer des groupes qui sont similaires mais pas équivalents.

celles-ci n'étaient pas autorisées par la loi, et les réfugiés encouraient donc sur le plan de la protection des risques analogues à ceux auxquels étaient exposés les Rohingya non enregistrés.

Selon l'évaluation, des facteurs externes – aux premiers rangs desquels les restrictions imposées aux déplacements des Rohingya, la pauvreté généralisée et les faibles niveaux de développement socioéconomique dans le district de Cox's Bazar – avaient eu de grosses répercussions sur la capacité des ménages rohingya de parvenir à l'autosuffisance. D'après les conclusions, la logique des interventions actuelles en matière d'assistance alimentaire, suivant le modèle étayant l'évaluation, ne permettra pas aux ménages ciblés au Bangladesh de devenir autosuffisants tant qu'il n'existera pas un environnement extérieur propice et que la pauvreté demeurera généralisée à l'échelle locale.

L'évaluation apporte des données empiriques sur le rôle que jouent les activités économiques et l'environnement protecteur vis-à-vis des moyens d'existence de tous les groupes de Rohingya vivant dans le district de Cox's Bazar. Pour parvenir à instaurer l'autosuffisance, il vaudrait mieux opter pour d'autres solutions qui permettraient de protéger plus efficacement les Rohingya et d'offrir de meilleurs services à tous les groupes vulnérables, y compris les ménages locaux. L'évaluation comporte quatre recommandations stratégiques à cet égard.

PROJET DE DÉCISION*

Le Conseil prend note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation d'impact réalisée conjointement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM sur la contribution de l'assistance alimentaire aux solutions durables mises en œuvre dans les situations de réfugiés prolongées—Bangladesh" (WFP/EB.1/2013/6-B) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.1/2013/6-B/Add.1, et invite le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours des débats.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

INTRODUCTION

Caractéristiques de l'évaluation

1. La présente évaluation fait partie d'une série d'évaluations d'impact réalisées à la demande du PAM et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en 2011 et 2012² pour évaluer le rôle et la contribution de l'assistance alimentaire vis-à-vis de l'autosuffisance des réfugiés et de la mise en place de solutions durables en leur faveur et au profit des populations touchées par leur présence.
2. L'évaluation porte sur la situation prolongée des réfugiés dans le sud-est du Bangladesh, où quelque 30 000 réfugiés rohingya reçoivent une aide dans deux camps officiels depuis plus de deux décennies³. Outre les réfugiés enregistrés, environ 45 000 Rohingya non immatriculés vivent dans des sites de fortune et plus de 150 000 dans des communautés d'accueil dans le district de Cox's Bazar.
3. La principale question au cœur de l'évaluation était la suivante: quels sont les impacts différenciés de l'assistance alimentaire de longue durée sur les différents groupes de Rohingya et sur les populations touchées par leur présence au Bangladesh?
4. Les quatre questions secondaires étaient les suivantes:
 - i) Quelle incidence l'assistance alimentaire a-t-elle sur les moyens d'existence et les stratégies de survie des ménages?
 - ii) Quels sont les impacts sur les déplacements des réfugiés?
 - iii) Quels sont les impacts sur la protection et l'environnement protecteur?
 - iv) Quels sont les impacts sur les effets directs obtenus en matière de sécurité alimentaire et de nutrition?
5. Fondée sur un modèle logique élaboré par le HCR et le PAM, qui établit une corrélation entre ressources, produits, effets directs et impacts à court et à long terme et hypothèses connexes, l'évaluation a suivi une approche méthodologique mixte associant le recueil de données quantitatives issues d'enquêtes à la collecte de données qualitatives. Les données quantitatives ont fourni des éléments empiriques se rapportant aux questions de l'évaluation, et les données qualitatives ont été utilisées pour les compléter et les trianguler afin de comprendre les liens de causalité unissant l'assistance alimentaire offerte et les différences existant entre les diverses populations rohingya.
6. Un modèle quasi-expérimental a été utilisé pour évaluer l'impact de la manière la plus rigoureuse qui soit du point de vue méthodologique et compte tenu du contexte. Un échantillonnage approprié a permis de réduire les limites⁴ et d'obtenir des échantillons statistiquement représentatifs des populations rohingya enregistrées et non enregistrées; une analyse typologique a servi de base aux modèles de régression et aux comparaisons entre les groupes.

² Les trois autres portent sur des situations prolongées en Éthiopie, au Rwanda et au Tchad.

³ Seuls 24 000 de ces réfugiés reçoivent une assistance alimentaire.

⁴ Les principales limites étaient la possibilité qu'une certaine partialité caractérise la sélection, la difficulté qu'il y avait à isoler la contribution de l'assistance alimentaire d'autres variables relatives à l'aide extérieure, et le risque que représentait pour la validité interne le fait que les groupes ne soient pas équivalents.

7. L'évaluation était principalement axée sur trois groupes: les réfugiés qui vivent dans deux camps officiels; les Rohingya non enregistrés vivant dans deux sites non officiels, les camps officiels ou des communautés d'accueil; et les communautés d'accueil⁵. La principale comparaison quantitative a été établie entre les réfugiés enregistrés, qui recevaient une assistance alimentaire, et les Rohingya non enregistrés, qui n'en bénéficiaient pas. L'évaluation a également pris en compte un échantillon plus restreint de ménages appartenant aux communautés d'accueil, afin de disposer d'éléments de comparaison descriptifs; cet échantillon n'était pas statistiquement significatif. Le tableau 1 présente une vue d'ensemble de la collecte de données effectuée lors d'enquêtes auprès des ménages et des groupes de populations considérés.

| TABLEAU 1: COLLECTE DE DONNÉES QUANTITATIVES | | |
|---|--|-------------------------------|
| Lieu | Population cible | Ménages échantillonnés |
| Camp de réfugiés de Nayapara | Réfugiés enregistrés | 2 681 |
| | Rohingya "non harmonisés" ⁶ | 371 |
| | TOTAL | 3 052 |
| Camp de réfugiés de Kutupalong | Réfugiés enregistrés | 1 700 |
| | Rohingya "non harmonisés" | 209 |
| | TOTAL | 1 909 |
| Site de fortune de Kutupalong | Rohingya non enregistrés | 4 350 |
| Site de Leda | Rohingya non enregistrés | 2 300 |
| Communautés d'accueil | Rohingya non enregistrés | non disponible |
| Villages près de Nayapara | Ménages locaux les plus pauvres, recensés grâce à une évaluation participative en milieu rural | non disponible |

Contexte

8. La situation des réfugiés rohingya au Bangladesh est une de celles qui durent depuis le plus longtemps dans le monde, puisque cela fait plus de 20 ans qu'ils sont installés dans des camps. Plus de 200 000 Rohingya vivraient actuellement au Bangladesh; seuls 24 000 environ sont officiellement reconnus comme des réfugiés par le Gouvernement bangladais. Ces réfugiés sont installés dans deux camps officiels, Kutupalong et Nayapara, tandis que les autres vivent dans des communautés d'accueil, le district de Cox's Bazar et deux sites de fortune situés à proximité des camps officiels.
9. Les Rohingya sont historiquement et culturellement liés à la région de Chittagong, dans le sud-est du Bangladesh, et à l'État de Rakhine, au Myanmar. Outre qu'elles ont des caractéristiques sociales, ethniques et linguistiques similaires et qu'elles partagent des traditions religieuses islamiques, ces deux régions entretiennent des relations depuis des siècles.

⁵ Voir la carte du district de Cox's Bazar en annexe.

⁶ Le HCR appelle "Rohingya non harmonisés" les Rohingya non enregistrés se trouvant dans des camps de réfugiés officiels. La présente évaluation ne fait la distinction qu'entre les réfugiés enregistrés et les Rohingya non enregistrés; bien qu'ils vivent dans des camps, les Rohingya "non harmonisés" ne reçoivent pas d'assistance alimentaire.

10. Après que la citoyenneté du Myanmar leur eut été refusée en 1974, environ 200 000 Rohingya ont trouvé refuge au Bangladesh en 1978. Des accords gouvernementaux bilatéraux ont contraint nombre d'entre eux à repartir en 1979–1980. Suite à l'échec des élections tenues au Myanmar en 1990 et à la répression militaire qui a sévi ensuite, notamment dans le nord de l'État de Rakhine, quelque 250 000 Rohingya se sont enfuis au Bangladesh en 1991–1992. Au cours de la décennie qui a suivi, la plupart ont été rapatriés dans le nord du Myanmar, mais de nombreux Rohingya continuent de se rendre ou de retourner au Bangladesh. Aucun Rohingya arrivé au Bangladesh après 1992 ne s'est vu accorder le statut de réfugié par le Gouvernement bangladais.
11. Des rapports font état de la marginalisation et de la discrimination dont sont victimes les Rohingya au Bangladesh et de différends sporadiques qui les opposent aux communautés d'accueil. N'ayant pas le statut de réfugiés, les Rohingya non enregistrés n'ont accès à aucun recours juridique pour bénéficier d'une protection. Ils sont donc souvent victimes d'actes de violence et d'abus, se font arrêter et sont placés en détention; les femmes et les jeunes filles sont particulièrement exposées. L'hostilité manifestée à leur encontre s'explique en partie par la pauvreté généralisée qui règne dans le district de Cox's Bazar, où les indicateurs sociaux et économiques sont parmi les plus faibles du pays. Ce district est également sujet aux glissements de terrain, aux inondations et aux cyclones, et la densité de population y fait peser une pression extrême sur les systèmes socioéconomiques existants et les rares ressources naturelles.
12. Cet environnement complexe amplifie les problèmes que doivent surmonter les organisations humanitaires pour rétablir les moyens d'existence des réfugiés et répondre aux besoins en matière d'aide humanitaire et de développement des populations du Bangladesh dans la région.

Appui du PAM et du HCR aux réfugiés

13. Le PAM et le HCR aident depuis 1992 les réfugiés enregistrés au Bangladesh. Le PAM est chargé de fournir une assistance alimentaire à environ 24 000 réfugiés; il distribue des produits alimentaires de base, fournit des biscuits enrichis dans le cadre d'un programme d'alimentation scolaire, et procure des suppléments nutritionnels à des groupes ciblés. Les vivres sont distribués par la Société bangladaise du Croissant-Rouge. La planification et la distribution de l'assistance alimentaire sont assurées conjointement avec des acteurs gouvernementaux. Le HCR fournit des produits non alimentaires, des abris et de l'eau potable, et il dispense divers services de base, qui ont notamment trait aux soins de santé, à l'assainissement, à l'enseignement primaire et à la formation professionnelle.
14. Entre 2002 et 2010, le PAM a indiqué avoir consacré environ 20 millions de dollars É.-U. à l'assistance alimentaire destinée aux réfugiés rohingya enregistrés au Bangladesh. Celle-ci a pris diverses formes: distributions générales de vivres deux fois par mois; alimentation scolaire; supplémentation alimentaire et programmes de santé maternelle et infantile; et activités Vivres contre travail et Vivres pour la formation. Ces interventions sont venues appuyer l'aide apportée dans les dispensaires et les écoles et dans le cadre des programmes de formation professionnelle.

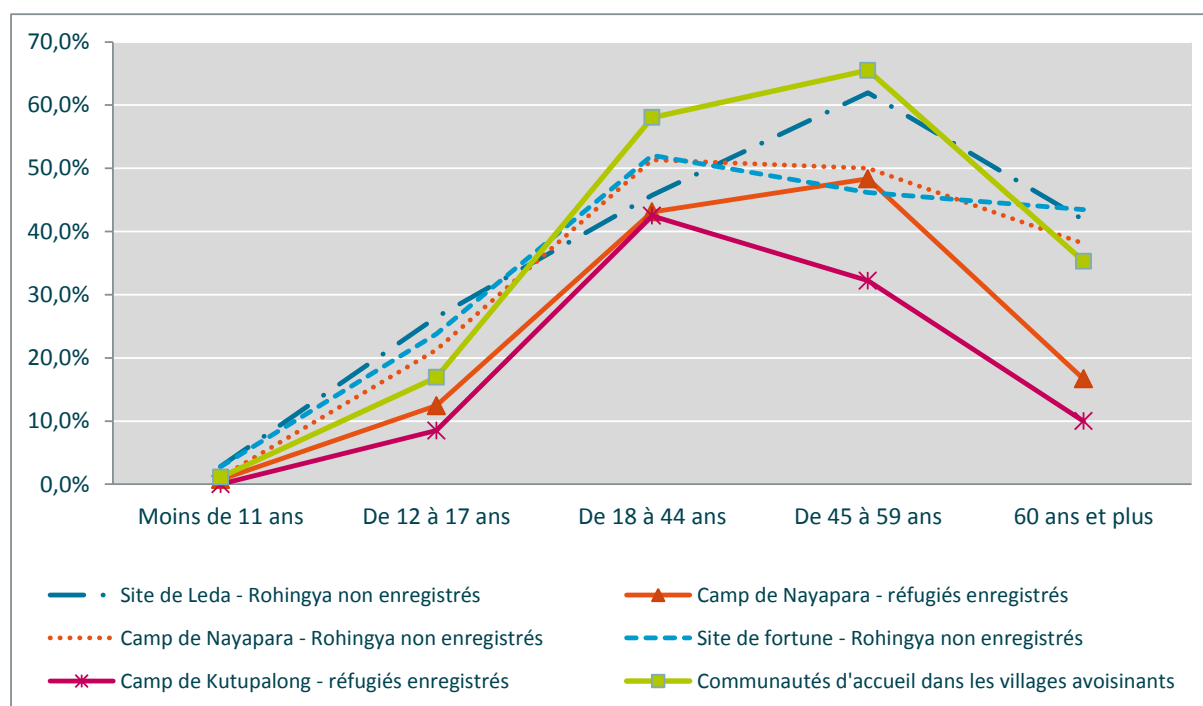
CONSTATATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION

15. Les constatations issues de l'évaluation sont présentées eu égard aux quatre questions secondaires de l'évaluation, qui concernent: les moyens d'existence et les stratégies de survie; les déplacements; la protection et l'environnement protecteur; et la sécurité alimentaire et la nutrition.

Moyens d'existence et stratégies de survie

16. Lorsqu'elle a étudié l'impact de l'assistance alimentaire sur les moyens d'existence et les stratégies de survie, l'équipe d'évaluation a constaté que tous les Rohingya, qu'ils aient ou non le statut de réfugié, étaient dans une certaine mesure économiquement actifs. Même s'ils bénéficiaient d'une assistance alimentaire et d'autres interventions extérieures, les réfugiés enregistrés avaient besoin de sources de revenus supplémentaires; les Rohingya non enregistrés, qui ne bénéficiaient d'aucune assistance, devaient quant à eux travailler pour satisfaire leurs besoins de base, malgré les restrictions imposées par la loi et leurs implications pour les deux groupes.
17. Les comparaisons entre les groupes de Rohingya ont fait apparaître d'importantes différences au niveau des activités économiques menées. La figure 1 présente les proportions de personnes ayant une activité économique, ventilées par tranche d'âge et par groupe de ménages. Il est ressorti de l'évaluation que les Rohingya non enregistrés commençaient à travailler plus tôt que les réfugiés enregistrés; plus de 20 pour cent des Rohingya non enregistrés âgés de moins de 17 ans travaillaient, contre 10 pour cent parmi les réfugiés enregistrés. Les Rohingya non enregistrés étaient aussi plus actifs sur le plan économique, et ce pendant plus longtemps. Le travail des enfants et l'emploi des jeunes étaient donc beaucoup plus fréquents chez les Rohingya non enregistrés que chez les réfugiés enregistrés. La tendance dans les communautés d'accueil était analogue à celle observée chez les Rohingya non enregistrés.

Figure 1: Proportion de personnes interrogées ayant une activité économique, par tranche d'âge et groupe de ménages

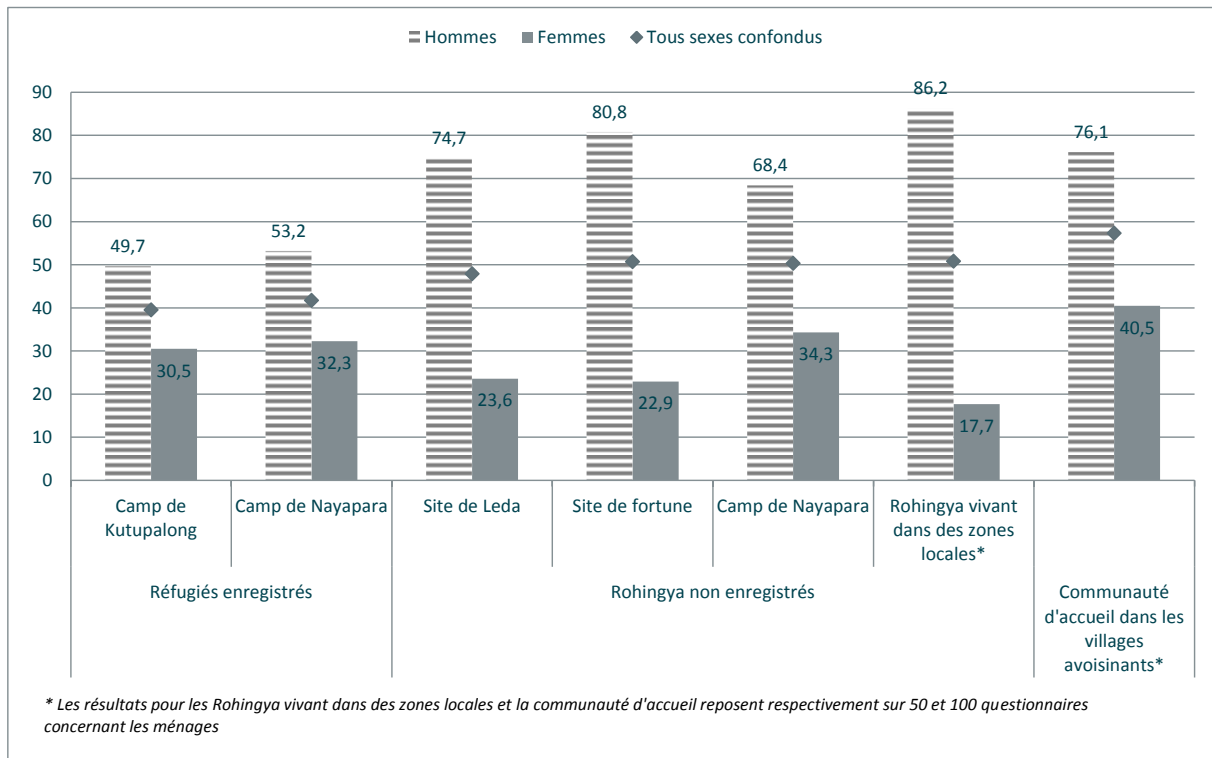


Source: Enquête quantitative sur les ménages menée par l'organisation DARA, mai-juin 2012.

18. L'équipe d'évaluation a constaté que les réfugiés étaient nettement moins actifs sur le plan économique et que leurs revenus étaient généralement inférieurs à ceux des Rohingya non enregistrés, qui jouaient un rôle important sur le marché du travail dans la région. Pour ce qui est des hommes et des garçons, les Rohingya non enregistrés vivant sur le site de

fortune étaient plus actifs sur le plan économique que les réfugiés enregistrés vivant dans les camps officiels. Pour les femmes et les filles, la tendance était inversée (voir la figure 2).

Figure 2: Prévalence d'une activité économique (en pourcentage)

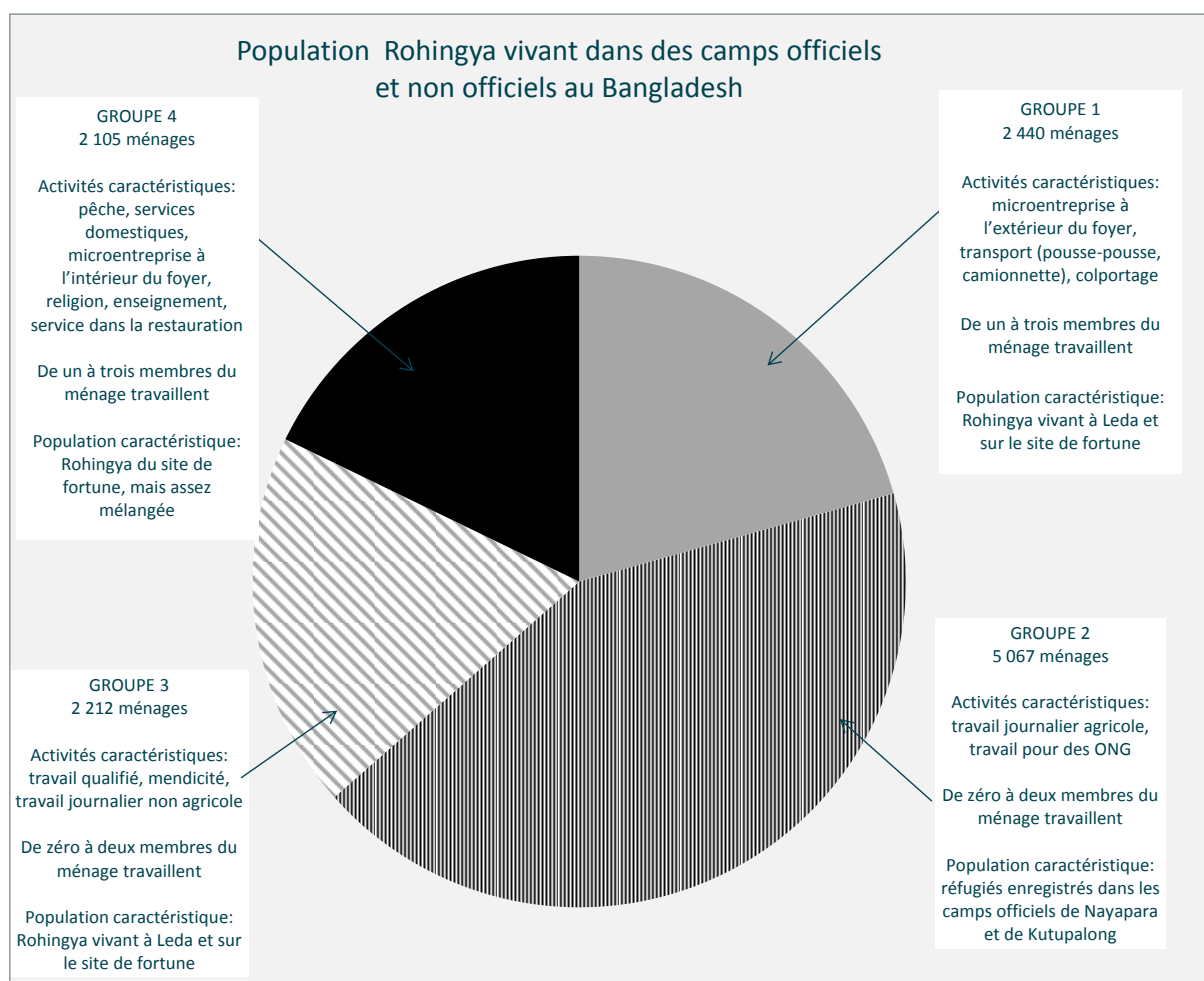


Source: Enquête quantitative sur les ménages de DARA, mai-juin 2012.

19. L'évaluation a montré que les réfugiés enregistrés occupaient de meilleurs postes et des emplois plus qualifiés que les Rohingya non enregistrés; ces derniers étaient jugés moins compétents et étaient généralement embauchés dans des secteurs beaucoup plus risqués, comme la pêche en haute mer et le déchargement des bateaux, emplois que ne prisait guère les communautés d'accueil et les réfugiés enregistrés. D'autres activités économiques nécessitaient une main-d'œuvre importante, comme la production de sel, l'agriculture ou la construction dans des zones urbaines comme Cox's Bazar. L'équipe d'évaluation a recueilli des données montrant clairement que les Rohingya non enregistrés jouaient un rôle important sur le marché de l'emploi local, supplantant souvent les autochtones, car ils acceptaient des salaires inférieurs pour des emplois plus risqués, sans pouvoir prétendre à une protection juridique. Ce rôle n'a toutefois pas été quantifié lors de l'évaluation.

20. En ce qui concerne les activités économiques et les stratégies de survie, de nettes différences sont apparues entre des groupes de ménages qui semblaient pourtant très similaires; ceux-ci se répartissaient entre quatre groupes distincts (voir les groupes 1 à 4 à la figure 3).

Figure 3: Groupes de ménages, par activité économique



Source: Enquête quantitative sur les ménages de DARA, mai-juin 2012.

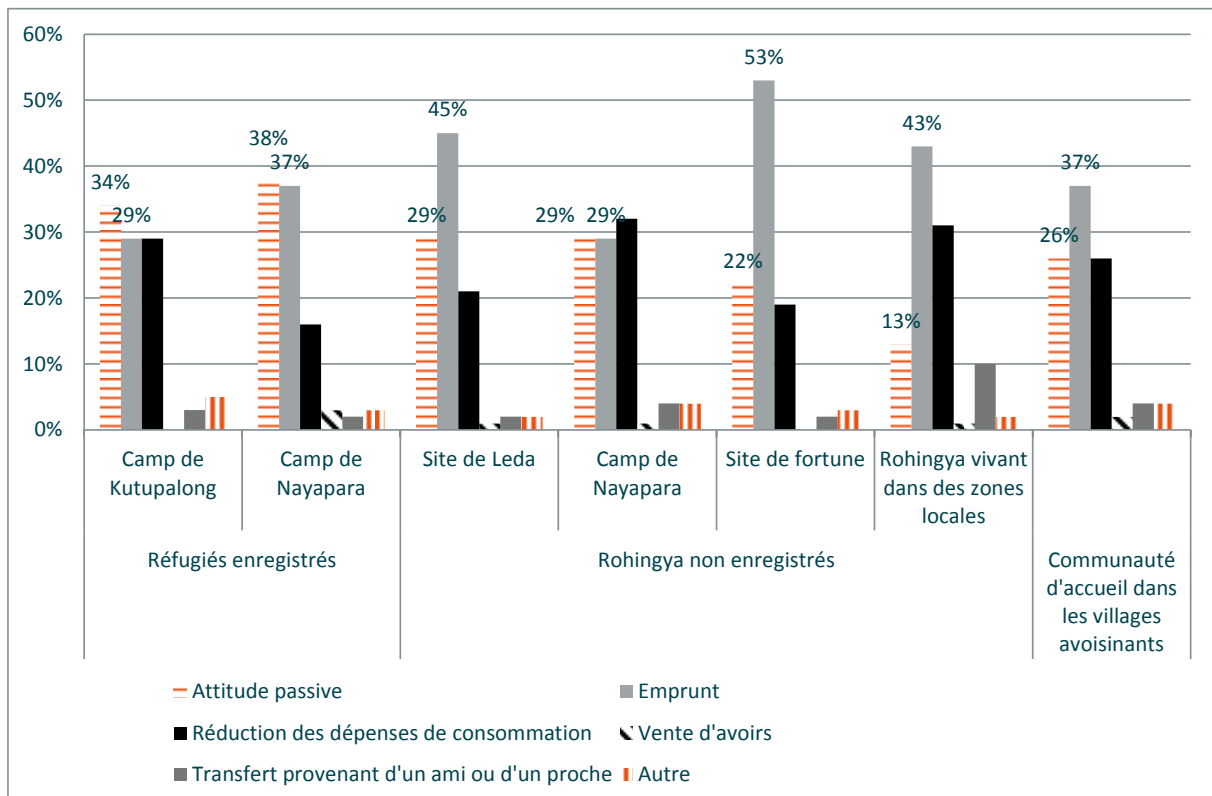
21. Les principales constatations concernant les activités économiques des quatre groupes sont les suivantes:

- Les ménages des groupes 1 et 4 avaient des revenus plus élevés par personne parce qu'ils travaillaient plus longtemps que ceux des groupes 2 et 3, et qu'ils étaient plus susceptibles de compter dans leurs rangs un mineur de 14 ans actif — 59 et 57 pour cent des ménages dans les groupes 1 et 4, contre 25 pour cent dans les groupes 2 et 3.
- Les groupes 2 et 3 étaient moins actifs sur le plan économique, mais si l'on tient compte des types d'activités économiques, le groupe 3 était légèrement plus vulnérable que le groupe 2. Les ménages du groupe 3 se livraient en général à l'agriculture, à du travail journalier non agricole, à la mendicité et à certaines tâches demandant une qualification; ceux du groupe 2 pratiquaient en général l'agriculture ou un travail journalier agricole, ou étaient employés par des organisations non gouvernementales.
- Le groupe 2, qui représentait une partie importante de la population totale des Rohingyas (42,9 pour cent), était composé de ménages moins actifs sur le plan économique et, compte tenu des activités menées, légèrement moins vulnérables. La plupart des réfugiés enregistrés (60,6 pour cent) appartenaient à ce groupe.

- Dans tous les groupes considérés, les réfugiés enregistrés étaient plus riches que les personnes qui n'étaient pas enregistrées. L'évaluation a permis d'établir que cela tenait principalement à la différence entre les avoirs accumulés.

22. L'indice des stratégies de survie a été utilisé pour tâcher de comprendre de manière empirique ce que faisaient les ménages en cas de chocs idiosyncratiques ou covariants. L'évaluation a montré que les ménages de réfugiés enregistrés employaient des stratégies de survie différemment des Rohingya non enregistrés (voir la figure 4) et que, dans l'ensemble, ils recouraient moins à des stratégies de survie préjudiciables (voir la figure 5).

Figure 4: Fréquence du recours à des stratégies de survie (en pourcentage)



Source: Enquête quantitative sur les ménages de DARA, mai-juin 2012.

23. Une "attitude passive" était beaucoup plus fréquente chez les réfugiés enregistrés, et les éléments rassemblés lors de l'évaluation indiquaient que la dépendance à l'égard de l'aide extérieure (logement, alimentation, soins de santé, etc.) en cas de choc était un mécanisme de survie important pour ce groupe. Les Rohingya non enregistrés ont beaucoup moins souvent fait référence à cette stratégie de survie.
24. Le recours à des prêts était globalement plus usuel chez les Rohingya non enregistrés; la réduction de la consommation était commune à tous les groupes. Au près des Rohingya non enregistrés, l'équipe d'évaluation a recueilli des données qualitatives attestant de la persistance du recours à des stratégies de survie préjudiciables comme les rapports sexuels en échange de biens ou de services et la mendicité, notamment parmi les femmes, soit lorsqu'elles étaient chef de ménage, soit lorsque leur conjoint avait migré pour trouver du travail.

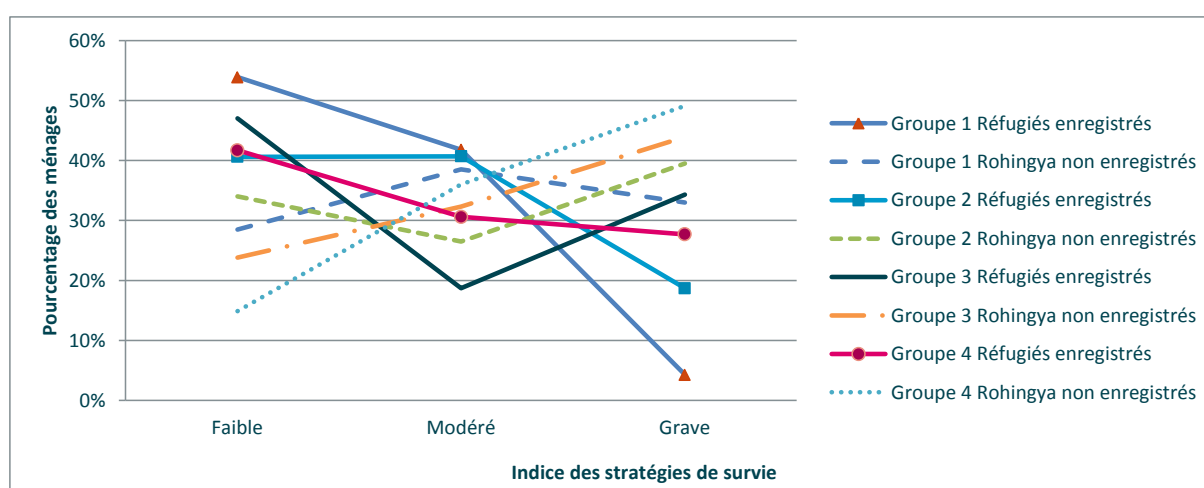
25. L'échange et la vente de vivres (voir le tableau 2) ainsi que la mise en gage des documents des réfugiés (les "carnets familiaux"⁷) étaient d'autres stratégies de survie qu'utilisaient très couramment les réfugiés enregistrés. L'évaluation a permis de constater qu'environ 50 pour cent de ces ménages partageaient, échangeaient ou vendaient des rations, principalement pour diversifier leur régime alimentaire, acheter de produits non alimentaires et rembourser des prêts.

| Camp | Ménages partageant une partie de leurs rations | Ménages vendant une partie de leurs rations | Ménages échangeant une partie de leurs rations | Ménages consommant l'intégralité de leur assistance alimentaire |
|------------|--|---|--|---|
| Nayapara | 1,7 | 37,1 | 15,4 | 44,0 |
| Kutupalong | 13,8 | 18,4 | 19,5 | 51,1 |

Source: Enquête quantitative sur les ménages de DARA, mai-juin 2012.

26. Les modèles de régression ont révélé que parmi les quatre groupes, les Rohingya non enregistrés étaient ceux qui adoptaient les stratégies de survie les plus contraignantes (voir la figure 5). Le recours à des stratégies de survie préjudiciables dépendait de plusieurs facteurs, notamment la situation du ménage s'agissant de l'enregistrement, son niveau de richesse, sa taille, ses revenus et son activité économique, ainsi que la situation matrimoniale et le niveau d'éducation du chef de ménage. Il existait également un lien avec l'aide extérieure offerte aux réfugiés enregistrés: la réduction du recours à des stratégies de survie contraignantes était positivement corrélée à la fourniture d'une aide extérieure, y compris sous la forme de rations alimentaires.

Figure 5: Indice des stratégies de survie, par groupe de ménages et selon leur situation du point de vue de l'enregistrement



Source: Enquête quantitative sur les ménages de DARA, mai-juin 2012.

⁷ Ces documents, appelés "family books", sont les documents d'identification des réfugiés qu'utilisent le Gouvernement bangladais et les partenaires des Nations Unies pour décider de l'allocation des rations alimentaires.

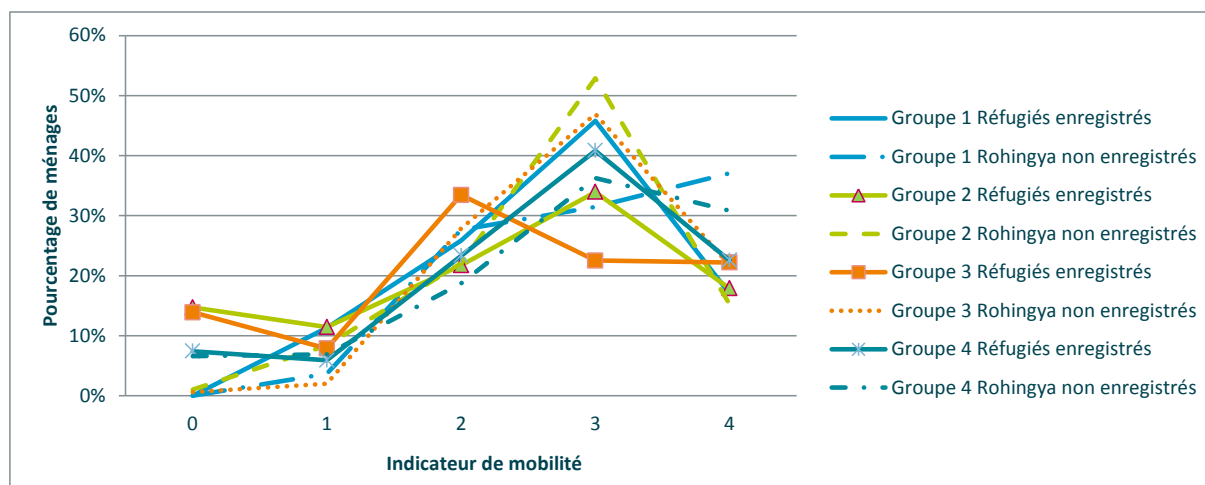
27. L'évaluation conclut que l'assistance alimentaire, associée à d'autres formes d'aide extérieure, a influé sur les décisions prises par les ménages au moment de choisir une activité économique et de recourir à des stratégies de survie spécifiques. Les réfugiés enregistrés participaient à des activités économiques sensiblement différentes de celles des Rohingya non enregistrés, parmi lesquelles figuraient des emplois plus qualifiés et moins risqués, globalement mieux rémunérés. Ils avaient aussi un niveau de richesse nettement plus élevé du fait de l'accumulation d'avoirs. L'assistance alimentaire faisait partie intégrante de leurs moyens d'existence; elle était utilisée principalement aux fins de la consommation et servait de garantie et de transfert de valeur pour les prêts et mises en gage. Grâce au transfert de valeur de l'ensemble de l'aide extérieure offerte dans les camps, les réfugiés pouvaient travailler moins et compter sur cette assistance en période de crise.
28. Malgré ces différences, tous les groupes de Rohingya réfugiés et non enregistrés étaient tributaires d'une activité économique pour étayer leurs moyens d'existence. Les Rohingya non enregistrés utilisaient un éventail plus large de mécanismes de survie, tant favorables que préjudiciables, et représentaient une importante proportion de la main-d'œuvre sur le marché de l'emploi dans la région.

Déplacements

29. Malgré les restrictions imposées aux déplacements, on a constaté que tous les réfugiés et les Rohingya non enregistrés étaient très mobiles, non seulement localement et à proximité des camps, mais aussi dans le district de Cox's Bazar et d'autres zones du Bangladesh. Ces déplacements étaient étroitement liés à la recherche de possibilités de revenus. L'équipe d'évaluation a néanmoins constaté des différences importantes entre les déplacements des Rohingya non enregistrés et ceux des réfugiés enregistrés.
30. La figure 6 récapitule les constatations issues de l'étude de l'indicateur de mobilité⁸. Il est apparu que 40 à 50 pour cent des réfugiés enregistrés appartenant aux groupes 1 et 4 étaient allés jusqu'à la ville de Cox's Bazar. Les Rohingya non enregistrés appartenant aux mêmes groupes étaient allés plus loin, plus de 30 pour cent d'entre eux – et près de 40 pour cent dans le groupe 1 – s'étant rendus dans d'autres régions du Bangladesh. Les réfugiés enregistrés des groupes 2 et 3 se déplaçaient essentiellement entre Teknaf et Cox's Bazar, en fonction principalement de l'emplacement de leur camp.

⁸ Il s'agit simplement d'un indicateur des déplacements. Plus sa valeur est élevée, plus les déplacements sont fréquents et s'effectuent loin. Les notes attribuées aux ménages étaient déterminées comme suit: 0 lorsqu'aucun membre n'avait quitté le camp ou le site, 1 lorsqu'au moins un membre s'était rendu dans des zones proches, 2 lorsqu'au moins un membre s'était rendu à Teknaf, 3 lorsqu'au moins un membre s'était rendu à Cox's Bazar, et 4 lorsqu'au moins un membre s'était rendu dans d'autres régions du Bangladesh.

Figure 6: Mobilité, par groupe de ménages et selon leur situation du point de vue de l'enregistrement



Source: Enquête quantitative sur les ménages de DARA, mai-juin 2012.

31. L'analyse de régression a montré que la mobilité des ménages pouvait être expliquée par leur situation en matière d'enregistrement, leur niveau de richesse et leurs revenus; le sexe, la situation matrimoniale et le niveau d'éducation du chef de famille; et certaines activités économiques. Dans tous les groupes, les Rohingya non enregistrés avaient tendance à se déplacer plus loin que les réfugiés enregistrés. La recherche d'un emploi rémunéré était la principale force motrice; parce qu'ils bénéficiaient d'une aide extérieure, notamment sous la forme d'une assistance alimentaire, les réfugiés enregistrés n'avaient pas autant besoin de travailler, et ils quittaient donc moins les camps. L'évaluation a aussi relevé que les Rohingya non enregistrés se sentaient plus en sécurité et pouvaient sans doute mieux gagner leur vie s'ils s'éloignaient davantage des camps et des sites de fortune; un facteur d'attraction les poussait donc à quitter les zones locales, peu sûres, à la recherche de meilleures possibilités d'emploi ailleurs.
32. L'équipe d'évaluation a constaté d'importantes différences au niveau de la durée de résidence au Bangladesh des personnes ayant répondu à l'enquête. Comme le résume le tableau 3, la plupart des réfugiés enregistrés étaient nés dans les camps ou y vivaient depuis plus de 20 ans. Les Rohingya non enregistrés avaient passé moins de temps au Bangladesh. L'équipe d'évaluation, en s'appuyant sur des données supplémentaires, a fait apparaître une correspondance entre la période de résidence, la structure générale de la mobilité et la recherche de sources de revenus; les Rohingya non enregistrés passaient moins de temps à proximité du district de Cox's Bazar car ils se rendaient dans d'autres régions du Bangladesh.

| TABLEAU 3: NOMBRE D'ANNÉES PASSÉES AU BANGLADESH PAR LES MÉNAGES ROHINGYA (en pourcentage) | | | | | |
|---|----------------------|------------------|--------------------------|-------------------------------|------------------|
| Période passée au Bangladesh | Réfugiés enregistrés | | Rohingya non enregistrés | | |
| | Camp de Kutupalong | Camp de Nayapara | Site de Leda | Site de fortune de Kutupalong | Camp de Nayapara |
| Né au Bangladesh | 62,6 | 62,5 | 49,8 | 36,7 | 56,5 |
| Moins de 5 ans | 0,1 | 0,0 | 0,2 | 10,1 | 0,3 |
| De 5 à 9 ans | 0,0 | 0,7 | 9,5 | 33,7 | 3,2 |
| De 10 à 14 ans | 0,2 | 0,9 | 17,5 | 9,8 | 8,4 |
| De 15 à 19 ans | 1,5 | 2,2 | 14,8 | 6,0 | 15,3 |
| 20 ans au plus | 35,6 | 33,8 | 8,2 | 3,6 | 16,3 |
| TOTAL | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

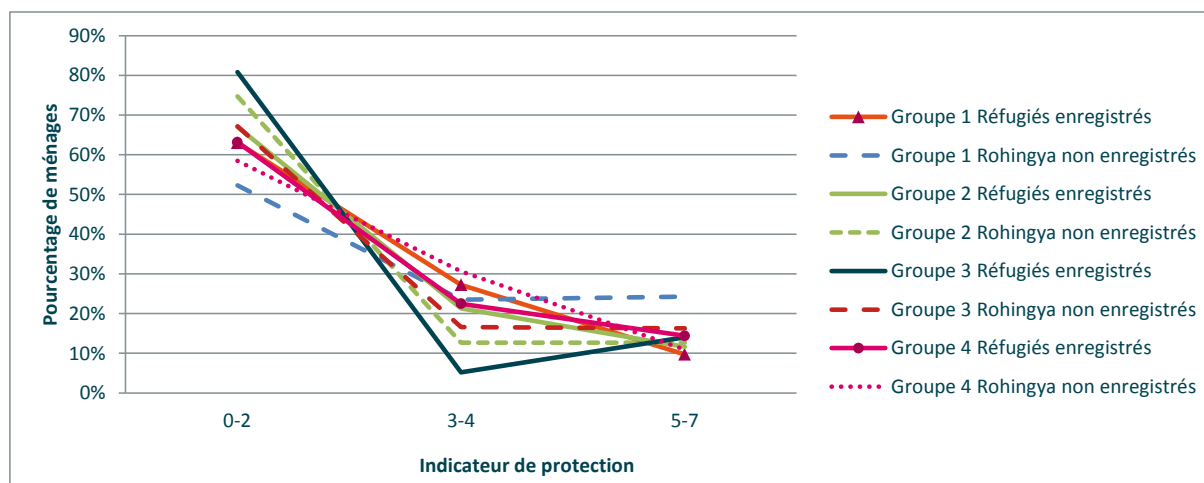
Source: Enquête quantitative sur les ménages de DARA, mai-juin 2012.

Protection et environnement protecteur

33. Il est ressorti de l'évaluation que tous les Rohingya, qu'ils aient ou non le statut de réfugié, se heurtaient à de gros problèmes de protection. La figure 7 fait la synthèse des données ayant trait à l'indicateur synthétique de la protection⁹. Les réfugiés enregistrés percevaient les choses de la même façon que les Rohingya pour ce qui était de la protection et de l'environnement protecteur, alors qu'ils vivaient dans des conditions très différentes et que leur sort n'était pas le même.
34. Les problèmes qui se posaient en matière de protection étaient cependant très divers. Si les Rohingya non enregistrés semblaient particulièrement exposés à des problèmes de protection matérielle, les réfugiés enregistrés connaissaient pour leur part des problèmes de protection liés à la distribution des vivres et à la gestion des camps, notamment dus à l'absence de mécanismes de dépôt de plaintes et à la discrimination qui, selon eux, était pratiquée par les prestataires de services. Les Rohingya non enregistrés, notamment ceux vivant dans les sites de fortune, étaient beaucoup plus vulnérables que les réfugiés enregistrés, car lesdits sites n'étaient pas protégés. Lors des déplacements entre ces sites, les Rohingya non enregistrés étaient souvent exposés à la violence, au harcèlement, aux abus ou à des arrestations.

⁹ L'indicateur synthétique est établi à partir de questions relatives à la sûreté, aux interactions avec les autorités et les communautés locales, à l'aptitude à satisfaire les besoins de base, et aux perceptions des réfugiés. Les valeurs de l'indicateur vont de 0 à 7, 0 étant négatif et 7 positif sur tous les plans. Pour de plus amples informations, se reporter à l'annexe consacrée aux statistiques dans la version intégrale du rapport d'évaluation.

Figure 7: Indicateur de protection, par groupe de ménages et selon leur situation du point de vue de l'enregistrement



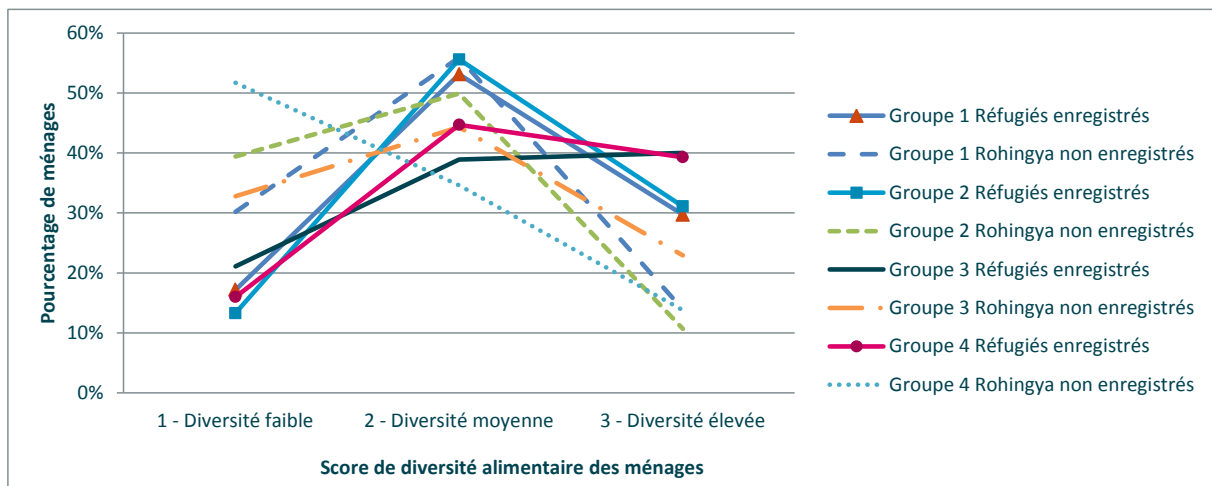
Source: Enquête quantitative sur les ménages de DARA, mai-juin 2012.

35. L'évaluation a révélé qu'il existait un vaste système de protection informel, composé de divers réseaux – certains fondés sur le clientélisme – fonctionnant dans tout le district de Cox's Bazar et formant l'environnement protecteur de base de la plupart des réfugiés lorsqu'ils se trouvaient en dehors des camps ainsi que des Rohingya non enregistrés. Ces réseaux comprenaient les élites locales, les chefs des communautés, les imams et les autorités locales. L'équipe d'évaluation a relevé de nombreux cas dans lesquels des réfugiés et des Rohingya non enregistrés avaient dû payer pour accéder aux transports, à l'emploi, aux ressources naturelles, etc. Tous ces arrangements n'étaient pas perçus comme étant préjudiciables ou abusifs; l'équipe d'évaluation a recueilli des éléments indiquant que les Rohingya non enregistrés vivant dans des villages étaient souvent avertis par les responsables locaux et les imams de l'arrivée des autorités.
36. D'après l'évaluation, les problèmes de protection étaient un souci majeur pour tous les groupes de Rohingya et se répercutaient sur les déplacements des réfugiés, leurs moyens d'existence et les stratégies de survie. Certains éléments montrent cependant que les Rohingya non enregistrés étaient plus vulnérables que les réfugiés, car ils n'avaient ni statut juridique, ni documents utiles. Bien qu'importante, cette distinction était toutefois atténuée par la prévalence des activités économiques des réfugiés et la circulation de ceux-ci en dehors des camps, qui allaient à l'encontre de la loi.
37. L'évaluation a révélé que l'assistance alimentaire était un facteur secondaire contribuant au sentiment d'insécurité et de vulnérabilité éprouvé par les réfugiés. Cette assistance et d'autres formes d'aide extérieure, tout en améliorant le niveau de richesse des réfugiés, ont exacerbé le mécontentement ressenti par ceux qui n'en bénéficiaient pas, à savoir les Rohingya non enregistrés et les ménages locaux dans toute la région.
38. À l'intérieur des camps, l'équipe d'évaluation a recueilli des témoignages directs concernant des agissements inappropriés ou illicites commis pendant des distributions de vivres, et les personnes interrogées estimaient qu'il existait peu de mécanismes efficaces de dépôt de plainte. On a communément constaté que les réfugiés craignaient de subir des représailles de la part des autorités officielles et officieuses s'ils portaient plainte, et des cas de violence et d'emprisonnement ont été signalés. Les réfugiés à l'intérieur des camps estimaient que le contrôle exercé par le HCR et le PAM n'était pas suffisant pour résoudre ces problèmes.

Sécurité alimentaire et nutrition

39. Les réfugiés enregistrés bénéficient régulièrement d'une assistance alimentaire, mise en place au moment de leur arrivée et de leur enregistrement au début des années 90. L'assortiment alimentaire était conforme aux normes internationales minimales et apportait 2 100 kilocalories par adulte et par jour; il ne contenait cependant pas suffisamment de protéines et de micronutriments. Le score de diversité alimentaire des ménages était médiocre dans tous les groupes échantillonnés, à savoir la population d'accueil locale, les Rohingya non enregistrés et les réfugiés bénéficiant d'une assistance alimentaire.
40. Comme indiqué à la figure 8, de tous les groupes, les Rohingya non enregistrés obtenaient le score le plus faible. Les modèles de régression ont montré que pour les réfugiés enregistrés, le manque d'activité économique dans un ménage n'était pas corrélé à une baisse du score de diversité alimentaire, alors qu'il l'était dans le cas des Rohingya non enregistrés.

Figure 8: Score de diversité alimentaire des ménages, par groupe de ménage et selon leur situation du point de vue de l'enregistrement¹⁰



Source: Enquête quantitative sur les ménages de DARA, mai-juin 2012.

41. Le tableau 4, qui récapitule les résultats concernant le score de diversité alimentaire des ménages, montre que si celui des réfugiés enregistrés était, comme prévu, supérieur à celui des Rohingya non enregistrés, il demeurerait néanmoins inférieur à celui des ménages locaux les plus pauvres, y compris les Rohingya établis dans des communautés locales. Certes, les constatations concernant ces deux derniers groupes n'étaient qu'indicatives — compte tenu de la taille restreinte de l'échantillon — mais il en est ressorti que les Rohingya qui s'étaient intégrés aux populations locales parvenaient mieux à diversifier leur consommation alimentaire que les réfugiés enregistrés qui recevaient des rations alimentaires. Les Rohingya vivant dans des communautés locales étaient presque deux fois plus nombreux que les Rohingya non enregistrés vivant dans des sites de fortune à compter au moins quatre groupes d'aliments dans leur régime alimentaire.

¹⁰ Les « niveaux » de diversité (faible, moyenne et élevée) ne sont utilisés à titre comparatif que dans la fourchette des scores de diversité alimentaire relevés dans le cadre de l'enquête (voir le tableau 4). Ils n'indiquent pas les différents degrés de diversité alimentaire.

| TABLEAU 4: RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LE SCORE DE DIVERSITÉ ALIMENTAIRE DES MÉNAGES | | | | |
|--|---------------|--------------------|--|---|
| Résultats de l'enquête réalisée en mai 2012 | Nombre | Score moyen | % de ménages qui avaient au moins 4 groupes d'aliments la veille de l'enquête | Dépenses hebdomadaires consacrées à l'alimentation, par personne |
| Rohingya dans les communautés locales | 50 | 5,58 | 96,0 | 296 |
| Communauté d'accueil | 100 | 5,24 | 93,0 | 260 |
| Camp de Kutupalong, réfugiés enregistrés | 174 | 5,00 | 91,4 | 114 |
| Camp de Nayapara, réfugiés enregistrés | 175 | 4,91 | 80,0 | 93 |
| Site de Leda, Rohingya non enregistrés | 262 | 4,43 | 67,5 | 196 |
| Camp de Nayapara, Rohingya non enregistrés | 132 | 4,01 | 65,5 | 143 |
| Site de fortune de Kutupalong, Rohingya non enregistrés | 150 | 3,90 | 58,1 | 189 |
| TOTAL | 1 069 | Sans objet | Sans objet | Sans objet |

Source: Enquête quantitative sur les ménages de DARA, mai-juin 2012.

42. Les constatations issues de l'étude du score de diversité alimentaire des ménages ont complété les données nutritionnelles secondaires disponibles. Depuis le début des années 90, la prévalence de la malnutrition aiguë globale dans les camps s'est stabilisée autour de 15 pour cent, soit le seuil fixé par l'Organisation mondiale de la Santé pour désigner une situation critique. Des enquêtes récentes¹¹ ont révélé que les Rohingya non enregistrés vivant sur le site de fortune de Kutupalong présentaient les taux de malnutrition les plus élevés. L'équipe d'évaluation n'a pas collecté de données sur l'état nutritionnel, mais les parties prenantes au Bangladesh ont noté la persistance de taux de malnutrition aiguë globale critiques.
43. Les constatations issues de l'évaluation concernant la sécurité alimentaire ont révélé que les réfugiés enregistrés étaient beaucoup plus en mesure de diversifier leur régime alimentaire que les Rohingya vivant dans les sites non officiels. L'assistance alimentaire contribuait directement à cette diversité, puisque les rations pouvaient être vendues, partagées ou échangées. En outre, le transfert de valeur représenté par la ration était important pour obtenir des prêts. Il est ressorti de l'analyse que le score de diversité alimentaire des ménages chez les réfugiés enregistrés ne variait pas selon qu'ils avaient un flux de revenus (qui leur permettait d'absorber les chocs, de s'adapter aux variations du marché de l'emploi, etc.) ou non, tandis que le score des Rohingya non enregistrés dépendait directement de leur activité économique. Il convient de noter que dans tous les groupes visés par l'évaluation, y compris les populations locales du district de Cox's Bazar, les scores de diversité alimentaire s'inscrivaient dans une fourchette étroite, signe que les niveaux de pauvreté et d'insécurité alimentaire étaient généralement élevés dans le district.

¹¹ Action contre la faim, 2011.

FACTEURS EXPLIQUANT L'IMPACT

Facteurs externes

44. La loi n'autorise pas les Rohingya à se livrer à des activités économiques au Bangladesh, et les réfugiés ne peuvent envoyer leurs enfants à l'école que jusqu'à la quatrième année du primaire. Ils ne sont pas non plus autorisés à sortir des camps de réfugiés sans autorisation. Ces restrictions, imposées aux réfugiés enregistrés et aux Rohingya en général, ne leur laissent que peu de possibilités – toutes « illicites » – de s'assurer des moyens d'existence plus sûrs à long terme. Si ces restrictions n'empêchent pas les ménages rohingya de prendre part à des activités économiques à l'échelle locale, elles n'en constituent pas moins un risque important pour la protection dans l'éventualité où les autorités décideraient de réagir.
45. Les liens de parenté, le soutien des communautés et le clientélisme sont des facteurs externes importants, qui permettent aux Rohingya non enregistrés de survivre. L'évaluation a permis de constater que les Rohingya non enregistrés bénéficiaient d'un soutien sous la forme de vivres et d'abris procurés par des Bangladais devenus leurs parents par alliance ou par des membres de la communauté, qui fournissaient également des possibilités d'emplois et assuraient leur protection matérielle. Les Rohingya établis – c'est-à-dire ceux ayant le statut de réfugié ou ceux qui n'étaient pas enregistrés mais résidaient au Bangladesh de longue date – venaient en aide aux nouveaux migrants. Les liens de clientélisme étaient aussi courants, les élites locales, les chefs des communautés et les autorités approuvant tacitement les diverses activités menées par les Rohingya pour assurer leur subsistance. Dans la région de Cox's Bazar, les Rohingya font partie intégrante de la main-d'œuvre présente sur le marché du travail.
46. Cox's Bazar fait partie des régions les plus pauvres du Bangladesh, et la population rohingya n'y a que peu de possibilités de parvenir à l'autosuffisance. Du fait de la pauvreté et des ressources limitées à l'échelle locale, les Rohingya se retrouvent en concurrence avec les quintiles les plus pauvres de la population locale pour décrocher un emploi. Cela crée des tensions avec les communautés, d'autant que l'on a constaté que les Rohingya acceptaient pour un même emploi une rémunération moindre. La rareté des ressources dans la région signifie aussi que les réfugiés et les Rohingya non enregistrés sont en concurrence avec la population locale pour ce qui est de l'accès aux terres agricoles, aux zones de pêche et au bois de chauffe.

Facteurs liés à la mise en œuvre

47. La présente évaluation n'a pas examiné les facteurs opérationnels liés aux interventions d'assistance alimentaire du HCR et du PAM; lors de la conception de l'évaluation, l'assistance alimentaire telle qu'elle a été mise en œuvre a été considérée comme la variable de l'intervention.
48. Cependant, l'équipe d'évaluation a constaté que les opérations d'assistance alimentaire du PAM avaient été relativement bien financées pendant les dix dernières années au moins, que la population cible était relativement stable et que les parties prenantes n'avaient constaté aucune rupture notable de la filière d'approvisionnement.

CONCLUSIONS

49. Il est ressorti de l'évaluation qu'il existait de grosses différences entre les ménages de réfugiés enregistrés, qui recevaient une assistance alimentaire, et les ménages rohingya non enregistrés, qui n'en bénéficiaient pas. Une analyse par groupes a démontré que l'activité économique des ménages était la variable déterminante pour ce qui était des moyens d'existence, des stratégies de survie, de la mobilité, de la protection et de la sécurité alimentaire. L'assistance alimentaire y contribuait de par son impact sur l'activité économique des ménages bénéficiaires.
50. Le modèle logique de l'évaluation a postulé que l'assistance alimentaire aurait des effets directs à court, moyen et long terme qui déboucheraient sur l'autosuffisance. Les comparaisons avec les groupes de Rohingya non enregistrés vivant sur le site de fortune de Kutupalong et le site de Leda ont permis d'établir que l'assistance alimentaire contribuait à l'obtention d'effets directs à court terme, principalement en diversifiant le régime alimentaire et en réduisant la fréquence à laquelle les réfugiés avaient recours à des stratégies de survie préjudiciables dans les camps officiels de Nayapara et de Kutupalong. Cependant, ces impacts positifs étaient moins évidents lorsque les groupes de réfugiés étaient comparés aux Rohingya non enregistrés vivant dans des communautés d'accueil.
51. Les données empiriques issues de l'évaluation ont montré que la recherche de revenus était le principal facteur à l'origine des différences entre les groupes de Rohingya et que l'aide extérieure, notamment l'assistance alimentaire, atténuait légèrement la nécessité qu'avaient les réfugiés enregistrés de se procurer un revenu et réduisait donc leurs déplacements en dehors des camps. Les Rohingya non enregistrés se sont révélés plus mobiles, car partant à la recherche d'activités rémunératrices, ils passaient moins de temps dans le district de Cox's Bazar ou à proximité et se rendaient plus fréquemment dans d'autres régions du Bangladesh. Des données ont indiqué que les réfugiés enregistrés étaient devenus tributaires de l'assistance fournie dans les camps et que du fait de l'existence de ce filet de sécurité, ils recherchaient moins ailleurs des moyens d'existence.
52. L'évaluation a révélé que l'assistance alimentaire était un facteur secondaire contribuant au sentiment d'insécurité et de vulnérabilité éprouvé par les réfugiés. Cette assistance et d'autres formes d'aide extérieure ont certes permis d'améliorer le niveau de richesse des réfugiés, mais elles ont aussi exacerbé le mécontentement ressenti par ceux qui n'en bénéficiaient pas. Cependant, les problèmes de protection étaient un gros souci pour tous les groupes de Rohingya; la protection assurée par le statut de réfugié était compromise par la prévalence des activités économiques menées par les réfugiés et la circulation de ceux-ci en dehors des camps, que n'autorisait pas la loi.
53. Parmi les importantes constatations issues de l'évaluation figure celle selon laquelle les Rohingya non enregistrés vivant en dehors des sites de fortune – soit la majorité des Rohingya dans le district de Cox's Bazar – semblaient jouir d'une meilleure sécurité alimentaire et avoir plus facilement accès à des systèmes de protection informels. Ils utilisaient aussi un éventail plus large de stratégies de survie et leurs taux de mobilité étaient supérieurs. Ce groupe était le mieux engagé sur la voie de l'autosuffisance, alors qu'il n'avait aucun statut juridique dans le pays. En revanche, les quelque 45 000 Rohingya non enregistrés vivant sur des sites de fortune étaient les plus exposés à l'insécurité alimentaire et les plus vulnérables sur le plan de la protection. Il est systématiquement ressorti de l'évaluation que cette exposition était liée à la très forte concentration de Rohingya non enregistrés dans une petite zone, où leur nombre dépassait largement celui des autochtones. La dégradation de l'environnement – à cause du déboisement, de la pêche

et de la pollution des sources hydriques, par exemple – était également une source de conflit.

54. Il est apparu que les sites de Leda et de Kutupalong offraient des filets de sécurité, notamment pour les femmes et les enfants, car certains services et une protection y étaient assurés; les Rohingya non enregistrés y demeuraient car ils espéraient finir par obtenir le statut de réfugié et bénéficiaire de l'aide extérieure connexe. Il fallait procéder à une analyse plus poussée pour déterminer si la fourniture d'une assistance alimentaire à grande échelle constituait un facteur d'attraction; il semblait néanmoins que l'assistance alimentaire assurée dans les camps officiels pourrait avoir contribué à pérenniser les sites de fortune dans une zone où les populations, très denses, étaient davantage exposées à l'insécurité alimentaire et plus vulnérables que les Rohingya non enregistrés qui étaient assimilés ou intégrés dans les communautés locales.
55. L'évaluation a permis d'établir que des facteurs externes – notamment les restrictions imposées aux Rohingya non enregistrés parce qu'ils ne jouissaient d'aucun statut juridique, ainsi que la pauvreté généralisée et les faibles niveaux de développement socioéconomique dans le district de Cox's Bazar – avaient de grosses répercussions sur les possibilités qu'avaient les ménages rohingya de parvenir à l'autosuffisance. L'assistance alimentaire contribuait à l'obtention d'effets directs à court terme pour les ménages bénéficiaires, mais sa fourniture à un groupe de ménages sélectionné, dans le cadre d'une aide extérieure assurée pendant une longue période, avait rendu ces ménages dépendants.
56. L'évaluation conclut que la logique de l'assistance alimentaire actuelle, fondée sur le modèle étayant l'évaluation, ne permettra pas aux ménages ciblés au Bangladesh de parvenir à l'autosuffisance tant qu'un environnement externe propice fera défaut et que la pauvreté demeurera généralisée au niveau local. L'équipe d'évaluation a recueilli des données empiriques sur le rôle des activités économiques et de l'environnement protecteur vis-à-vis des moyens d'existence de tous les Rohingya vivant dans le district de Cox's Bazar.
57. Pour favoriser l'autosuffisance, il vaudrait mieux mettre en place d'autres solutions visant à protéger plus efficacement les Rohingya et à offrir de meilleurs services à tous les groupes vulnérables, ce qui permettrait de réduire le recours à des stratégies de survie préjudiciables. Accorder systématiquement et temporairement un certain statut et une certaine reconnaissance améliorerait l'environnement protecteur et permettrait à tous les Rohingya d'accéder plus facilement au marché de l'emploi local, tout en leur évitant de devoir recourir à nombre des stratégies de survie les plus préjudiciables.
58. L'assistance alimentaire permet d'obtenir des effets directs bien précis à court terme en matière de sécurité alimentaire, mais elle doit être adaptée aux situations qui se prolongent, dans le cadre d'une stratégie de transition globale, et aller au-delà des modalités d'aide d'urgence actuelles, en vigueur depuis plus de vingt ans. Les interventions axées sur le relèvement et les moyens d'existence qui utilisent diverses modalités d'assistance alimentaire devraient viser non seulement les réfugiés vulnérables mais aussi les groupes locaux vulnérables, afin d'éviter de léser les plus démunis dans la population d'accueil. Ces options devront être étudiées plus avant.
59. Les liens historiques, culturels et religieux entre les Rohingya et les communautés du Bangladesh offrent la possibilité — encore inexploitée — de trouver des solutions plus acceptables. Cependant, il faudra pour cela l'appui politique du Gouvernement bangladais et de la communauté internationale. L'évaluation indique également que la communauté internationale devrait continuer de faire pression sur le Myanmar afin que la situation des Rohingya s'y améliore et que ceux-ci jouissent d'une reconnaissance sur le plan juridique.

RECOMMANDATIONS

60. Sur la base des constatations et des conclusions de l'évaluation, quatre recommandations sont formulées à l'intention des principales parties prenantes. Elles sont d'ordre stratégique et visent à prendre en compte les liens complexes qui existent entre la sécurité alimentaire, les activités économiques et l'environnement protecteur eu égard aux moyens d'existence de tous les Rohingya dans le district de Cox's Bazar. Elles devraient être appliquées en coopération avec le Gouvernement bangladais.
61. **Recommandation 1:** Élaborer une stratégie de transition afin que les Rohingya non enregistrés bénéficient d'un statut temporaire et d'une certaine reconnaissance, en attendant que des solutions durables soient mises en place au Myanmar, de manière à ce qu'ils puissent bénéficier d'une protection, contribuer à l'économie et avoir accès aux services de base.
62. **Recommandation 2:** Élaborer conjointement une stratégie de substitution à l'assistance alimentaire assurée actuellement et mettre en place des formules qui continuent de cibler: a) les réfugiés enregistrés; et b) de plus en plus, les Rohingya non enregistrés et les groupes de populations locales les plus exposés à l'insécurité alimentaire dans le district de Cox's Bazar.
63. **Recommandation 3:** Définir des stratégies pour veiller à ce que l'ensemble des Rohingya et des populations locales vulnérables vivant dans le district de Cox's Bazar bénéficient d'un appui, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la prévention de la malnutrition.
64. **Recommandation 4:** Dans le cadre d'une stratégie de transition et des formules de substitution en matière d'assistance alimentaire, élaborer de grandes orientations pour réduire progressivement le nombre – élevé - de réfugiés dans les camps et de réfugiés non enregistrés sur les sites non officiels, afin d'atténuer les différends touchant les ressources naturelles et de venir à bout des gros problèmes de protection qui se posent dans ces endroits.

ANNEXE

Carte du district de Cox's Bazar



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

LISTE DE SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

HCR Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés